



Apporter un soutien psychologique individuel à vos agents...



FAVORISER LE RETOUR ET L'ÉQUILIBRE AU TRAVAIL DES AGENTS

Une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut parfois être le signe d'un mal-être plus global et souvent non exprimé comme tel (épouement professionnel, stress au travail, difficultés sur le plan personnel...). Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance peut interférer directement sur l'activité des équipes.

Ces absences entraînent des conséquences d'ordre organisationnel, car l'absence d'agents au sein d'une équipe peut se traduire par une charge de travail accrue pour les agents présents (avec des risques d'essoufflement, de démotivation ou de baisse de performance), avec des conséquences budgétaires.



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME REPERE ?

REPERE est un programme d'accompagnement psychologique individuel conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre et, ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle).

Son originalité : un programme court, favorisant le retour à l'emploi et spécialement adapté aux problématiques des collectivités territoriales et des établissements de santé.

Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau, les séances sont prises en charge dans le cadre de votre contrat et réglées directement au (à la) psychologue par nos services.

► Un objectif : le retour durable à l'emploi

Élaboré en partenariat avec des membres du Syndicat National des Psychologues, REPERE est un programme de soutien psychologique ponctuel (20 séances) dont l'objectif spécifique est le retour durable au travail ainsi que le bien-être de votre agent.

► Un engagement : un lieu d'écoute confidentiel et neutre pour l'agent

Grâce au programme REPERE, l'agent a accès à un lieu de parole et d'écoute confidentiel et neutre, l'aidant à mettre des mots sur les difficultés qu'il rencontre.

- Pour des troubles d'origine professionnelle, cet espace de parole permettra par exemple d'aider l'agent à mieux contrôler le stress lié à sa charge de travail.
- Dans le cas de problèmes personnels, l'espace de parole aidera notamment l'agent à trouver un réel soutien et des éléments de réponse à ses problèmes.

► Des bénéfices multiples pour l'agent et l'employeur

Pour l'agent :

- la prise en charge de séances de soutien psychologique individuel avec un(e) psychologue ;
- une aide à la réinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi ;
- une garantie de confidentialité.

Pour l'employeur :

- la mise en place d'une action sociale pour le bien-être des agents ;
- l'intervention d'un(e) psychologue extérieur(e) à la collectivité, garantissant une totale impartialité ;
- l'organisation et le suivi entièrement pris en charge dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.



QUELS SONT LES FACTEURS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME REPERE ?

► La confiance

Notre réseau national comprend près de 240 psychologues, tous détenteurs du numéro ADELI.

Nous entretenons avec notre réseau une véritable relation de partenariat, basée non seulement sur une collaboration quotidienne, mais aussi sur une évaluation régulière des psychologues.

► La confidentialité

La confidentialité sur la teneur des entretiens est une donnée fondamentale.

Le recours à un professionnel indépendant est un facteur majeur de réussite du programme car le psychologue offre aux agents un cadre confidentiel, favorisant les échanges.

L'ensemble des intervenants respecte rigoureusement le code de Déontologie des psychologues. En aucun cas, les renseignements relatifs à la vie privée de l'agent ou d'ordre médical ne sont transmis à l'employeur.

► La transparence

Une information préalable des agents est l'une des conditions majeures de réussite de ce programme : il s'agit de les rassurer en les informant sur les caractéristiques du programme, notamment sur l'importance du volontariat et le respect du secret professionnel.

La communication peut se faire par :

- un interlocuteur privilégié désigné pour relayer l'information au sein de votre structure (membre de votre Direction des Ressources Humaines, par exemple),
- le médecin du travail qui peut assurer une communication auprès des agents et être notre interlocuteur principal.

Pour vous accompagner dans cette communication, nous mettons à votre disposition différents supports d'information destinés à présenter REPERE à vos agents.



Quelques chiffres...

- > 81 % de retour à l'emploi à l'issue du programme
- > 71 % des bénéficiaires n'ont pas présenté d'arrêt un an après le programme


**PROGRAMME REPERE,
UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE, UN SUIVI DANS LA DURÉE**
Étape 1**Demande de prise en charge**

Formulation de votre demande auprès de nos services après accord de l'agent.

Étape 2**Pré-entretien**

Une fois la demande transmise au (à la) psychologue Dexia Sofcap – Dexia Sofcah, ce(tte) dernier(ère) prend contact directement avec l'agent. L'objectif est de qualifier la demande de l'agent et d'évaluer les bénéfices que peut lui apporter le programme.

Vous êtes alors informé(e) des suites de cet entretien :

- soit l'agent peut bénéficier du programme,
- soit la pathologie présentée ne justifie pas ce type de prise en charge.

L'agent commence le programme.

Étape 3**Prise de rendez-vous**

Notre psychologue Dexia Sofcap – Dexia Sofcah transmet à l'agent les coordonnées d'un(e) des psychologues de notre réseau.

Étape 4**Rapport d'évolution**

À mi-parcours, le/la psychologue adresse un rapport d'évolution au psychologue Dexia Sofcap – Dexia Sofcah.

Étape 5**Rapport final**

Au terme des séances, un rapport final est adressé au psychologue Dexia Sofcap – Dexia Sofcah.

Vous êtes informé(e) par courrier de chacune de ces étapes...

Notre équipe assure un suivi du dossier sur un an :

6 à 12 mois après la fin du programme, nous vous contactons afin de faire le point sur la situation de l'agent dans son travail.

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi, une équipe à votre écoute

Pour mettre en place le programme REPERE, pour savoir comment le présenter à vos agents ou pour toute autre demande d'information, notre équipe se tient à votre disposition de 8h à 18h. Nous vous accompagnerons tout au long de cette démarche.

Pour cela, il vous suffit de nous contacter :

au 02 48 48 14 60 ou par mail : sme@dexia-sofaxis.com